

Comité permanent du droit des brevets

Trente-cinquième session
Genève, 16 – 20 octobre 2023

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La trente-cinquième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par Mme Lisa Jorgenson, vice-directrice générale, Secteur des brevets et de la technologie, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Andras Jokuti, directeur de la Division du droit des brevets et de la technologie, a assuré le secrétariat.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour (document SCP/35/1 Prov.).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : REGLEMENT INTERIEUR PARTICULIER

3. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/35/2.

4. Compte tenu de la discussion qui a eu lieu avant la trente-cinquième session du SCP avec les coordonnateurs de groupe sur le règlement intérieur particulier du SCP, le Secrétariat a révisé sa proposition concernant la modification du règlement intérieur particulier du SCP et des modalités transitoires pour l'élection des membres du bureau, comme suit :

i) Le paragraphe relatif à l'élection des membres du bureau dans le règlement intérieur particulier du SCP sera modifié comme suit :

“Le comité permanent élit un président et deux vice-présidents pour deux sessions consécutives. Afin d'assurer la plus grande continuité possible dans le travail des membres du bureau du SCP, le président et les deux vice-présidents sont élus pour un

~~an. Le président et les vice-présidents sortants sont immédiatement rééligibles à la fonction qu'ils exerçaient."~~

Par conséquent, conformément à l'article 9.3) des Règles générales de procédure de l'OMPI, le président et les vice-présidents sortants ne sont pas immédiatement rééligibles à la fonction qu'ils exerçaient.

ii) L'amendement proposé au point i) entrera en vigueur immédiatement.

iii) À titre transitoire, les membres du bureau qui seront élus lors de la trente-cinquième session du SCP présideront les trente-cinquième et trente-sixième sessions du SCP. L'élection suivante des membres du bureau aura lieu à la trente-sixième session du SCP. Le mandat de ces membres élus lors de la trente-sixième session du SCP commencera à courir dès l'issue de la session.

5. Le comité a adopté la disposition modifiée du règlement intérieur particulier du SCP visée au paragraphe 4.i), ainsi que les dispositions relatives à son entrée en vigueur figurant au paragraphe 4.ii). Le comité a également approuvé la disposition transitoire visée au paragraphe 4.iii).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

6. Le SCP a élu à l'unanimité, pour deux sessions consécutives, M. Tanyaradzwa Milne Manhombo (Zimbabwe) président et Mme Vita Kiriliauskaite (République de Lituanie) vice-présidente.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/35/3.

8. Certaines délégations ont fourni au comité des informations sur les faits nouveaux concernant leur législation nationale sur les brevets.

9. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets [http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html] seraient mises à jour en fonction des observations reçues des États membres.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/19/6 et SCP/35/4.

11. Le comité a mené des discussions sur le projet de document de référence sur l'exception concernant l'utilisation d'articles à bord de navires, d'aéronefs et de véhicules terrestres étrangers (SCP/35/4). Le comité a poursuivi les délibérations sur les questions relatives aux exceptions et limitations relatives aux droits de brevet.

12. Le comité a rappelé que, à sa trente-quatrième session, le comité est convenu que les prochains types d'exceptions et de limitations couvertes par des projets de document de référence seraient les exceptions relatives à la préparation extemporanée de médicaments et à l'utilisation par les agriculteurs et les obtenteurs d'inventions brevetées.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTEMES D'OPPOSITION

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, SCP/17/8 et SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/24/3, SCP/28/8, SCP/30/9 et SCP/31/8 Rev., SCP/33/4, SCP/35/5 et SCP/35/6, SCP/35/7 et SCP/35/8.

14. Les programmes d'examen accéléré des offices de propriété intellectuelle, notamment les informations concernant l'examen prioritaire des demandes de brevet liées à la COVID-19 (document SCP/35/6) ont été examinés par le comité.

15. Le comité a également mené des discussions sur l'étude supplémentaire sur le caractère suffisant de la divulgation (partie II) portant sur des inventions de nature expérimentale dans un domaine technique imprévisible, comme la chimie ou la biotechnologie, ainsi qu'il est proposé dans le document SCP/31/8 Rev. (document SCP/35/5).

16. En outre un rapport concernant la séance d'échange d'informations sur la brevetabilité des inventions utilisant l'intelligence artificielle ou réalisées à l'aide de l'intelligence artificielle, tenue à l'occasion de la trente-quatrième session du SCP (document SCP/35/8) a été soumis au comité.

17. Le comité a également invité des experts techniques à présenter des exposés sur la situation actuelle concernant les inventions générées par l'intelligence artificielle

18. Par ailleurs, les États membres ont échangé des informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle aux fins des procédures d'examen en matière de brevets. Le Bureau international a également présenté les travaux du Centre d'application des technologies de pointe (ATAC) de l'OMPI dans le domaine de l'intelligence artificielle.

19. Le comité a en outre examiné le document SCP/35/7, qui propose une synthèse de la manière dont les ressorts juridiques du monde entier abordent la question de l'octroi de la qualité d'inventeur à l'intelligence artificielle au moyen de la jurisprudence, de la législation et de la pratique.

20. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTE

21. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7 et SCP/16/7 Corr., SCP/17/11, SCP/24/4, SCP/28/10 Rev. et SCP/35/9.

22. Le Secrétariat a soumis au comité pour examen le document SCP/35/9 (Examen des mises à jour régulières sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation des brevets sur les médicaments et les vaccins).

23. Par ailleurs, les États membres ont eu une séance d'échange d'informations concernant les pratiques en matière de concession de licences sur les techniques médicales destinées au diagnostic, à la prévention et au traitement de la COVID-19, comprenant notamment des exemples de concession de licences obligatoires et volontaires.

24. Le comité a poursuivi les délibérations sur différents aspects mis en évidence dans les propositions des États membres. Certaines délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne les brevets et la santé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE LES CONSEILS ET BREVETS ET LEURS CLIENTS

25. Le Secrétariat a tenu une séance d'échange d'informations consacrée aux faits nouveaux et aux concernant la confidentialité des communications entre les conseils en brevets et leurs clients.

26. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

27. Le Secrétariat a organisé une séance d'échange d'informations pour les observateurs auprès du SCP, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes concernées sur leurs données d'expériences concrètes en ce qui concerne les brevets essentiels à l'application d'une norme et les questions relatives à la concession de licences à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND).

28. En outre, les États membres ont eu une séance d'échange d'informations sur la coopération internationale relative au transfert de technologie dans le cadre du système des brevets, notamment en ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités, la concession de licences de technologie et les activités de coopération faisant participer tant le secteur public que le secteur privé.

29. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont déclaré que les délibérations sur cette question au sein du SCP ne devaient pas faire double emploi avec celles menées dans le cadre d'autres organes.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS

30. Le comité a décidé ce qui suit concernant ses travaux futurs :

- La liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP.
- Sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que ses travaux pour la prochaine session se limiteraient à une collecte d'informations, sans se traduire par une harmonisation à ce stade, et qu'ils seraient effectués comme indiqué ci-après :

Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

- Conformément à ce qui a été convenu par le comité à sa vingt-sixième session, le Secrétariat poursuivra l'élaboration d'un projet de

document de référence sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet en rapport avec la protection par brevet. Le Secrétariat établira un projet de document de référence sur les exceptions relatives à la préparation extemporanée de médicaments, qui sera soumis au SCP à sa trente-sixième session et un projet de document de référence sur les exceptions relatives à l'utilisation par les agriculteurs et les obtenteurs d'inventions brevetées, qui sera présenté au SCP à sa trente-septième session.

Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

- Le Secrétariat établira une étude sur divers aspects de l'unité d'invention, y compris les demandes divisionnaires, dans différents domaines technologiques, sur la base des informations reçues des États membres et des offices de brevets régionaux, qui sera soumis au SCP à sa trente-sixième session.
- Le Secrétariat mettra à jour le document SCP/30/5 en compilant les lois et pratiques actuelles relatives à la brevetabilité des inventions liées à l'intelligence artificielle, sur la base des informations reçues des États membres et des offices régionaux des brevets, pour examen par le SCP à sa trente-sixième session.
- Le Secrétariat mettra à jour le document SCP/35/7, ainsi que son annexe et les sections V (cadres juridiques nationaux et régionaux relatifs à la qualité d'inventeur) et VI (l'affaire "DABUS"), sur la base des informations reçues des États membres et des offices régionaux des brevets, pour examen par le SCP à sa trente-septième session. En ce qui concerne la section VI (l'affaire "DABUS"), le Secrétariat inclura également des informations concernant les nouvelles affaires et décisions relatives à l'intelligence artificielle en tant qu'inventeur, sur la base des informations reçues des États membres et des offices régionaux des brevets.
- Afin de clarifier davantage l'interaction entre l'homme et l'intelligence artificielle et la manière dont l'intelligence artificielle peut influencer sur le rôle de l'homme dans le processus inventif, le Secrétariat invitera des experts à participer à la trente-sixième session du SCP pour tenir le comité informé de la manière dont la technologie de l'intelligence artificielle est utilisée par les chercheurs pour générer de nouvelles solutions techniques et par les utilisateurs du système des brevets dans leurs processus de recherche-développement.
- Le Secrétariat organisera, à la trente-sixième session du SCP, une séance d'échange d'informations sur l'utilisation de divers outils, y compris l'intelligence artificielle, pour des procédures d'examen des brevets efficaces. La séance d'échange d'informations portera également sur les défis auxquels sont confrontés les offices de propriété intellectuelle dans l'élaboration, la mise en place et l'utilisation de ces outils. Le Secrétariat établira un rapport sur la séance d'échange d'informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les procédures d'examen des brevets tenue à la trente-cinquième session du SCP, et sur la séance d'échange d'informations susmentionnée sur l'utilisation de divers outils, y compris l'intelligence artificielle, pour des procédures d'examen des brevets efficaces, qui se tiendra à la trente-sixième session du SCP, rapport qu'il soumettra au SCP à sa trente-septième session.

- Le Secrétariat créera une page Web consacrée aux programmes d'examen accéléré des offices de propriété intellectuelle et l'actualisera régulièrement sur la base des informations reçues des États membres et des offices de brevets régionaux.

Brevets et santé

- Le comité continuera à recevoir des informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation des brevets sur les médicaments et les vaccins au cours des trente-sixième et trente-septième sessions, et organisera une séance d'échange d'informations sur les données d'expérience des États membres concernant leur utilisation, à laquelle il invitera les fournisseurs de données à participer. La possibilité de poursuivre ces travaux sera subordonnée à l'accord du comité.
- Le Secrétariat mettra à jour le document SCP/26/5 (Difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) souhaitant tirer pleinement parti des éléments de flexibilité prévus dans le système des brevets et leur incidence sur l'accès aux médicaments à des prix abordables, notamment les médicaments essentiels, à des fins de santé publique dans ces pays), sur la base des informations reçues des États membres, compte tenu de leurs données d'expérience relatives à la pandémie de COVID-19.

Confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets

- Le Secrétariat continuera à mettre à jour une page Web consacrée aux lois et pratiques relatives à la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets, y compris les juristes d'entreprise (https://www.wipo.int/scp/en/confidentiality_advisors_clients/national_laws_practices.html).
- Le Secrétariat mettra à jour le document SCP/25/4 (Compilation de procédures judiciaires se rapportant à la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets), sur la base des informations reçues des États membres.

Transfert de technologie

- Le Secrétariat mettra à jour le document SCP/32/6 (Dispositions du droit des brevets ayant contribué au transfert efficace de technologie, notamment en ce qui concerne le caractère suffisant de la divulgation), sur la base des informations reçues des États membres, et le soumettra au SCP à sa trente-sixième session.
- Comme proposé dans le document SCP/34/7 Rev., le Secrétariat organisera, à la trente-sixième session du SCP, une séance d'échange d'informations entre les États membres sur les données d'expérience relatives aux politiques générales en matière de brevets essentiels à l'application d'une norme et de licences équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND).

- Le Secrétariat établira, sur la base des informations communiquées par les États membres, une étude sur les questions relatives à la qualité d'inventeur et à la titularité des brevets découlant de la recherche collaborative et de la collaboration transfrontalière et leurs implications pour le transfert de technologie, qui sera présentée au SCP à sa trente-sixième session.
- Le Secrétariat organisera une table ronde à la trente-sixième session du SCP et invitera des experts en transfert de technologie. Ils aborderont les questions relatives à la qualité d'inventeur en ce qui concerne les inventions universitaires et leurs implications pour le transfert de technologie, y compris la création, par exemple, d'entreprises dérivées et de start-ups. Le Secrétariat préparera un rapport sur la table ronde et le soumettra au SCP à sa trente-septième session.

31. Le Secrétariat a informé le SCP que la date de sa trente-sixième session serait annoncée ultérieurement.

32. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président. Le comité a noté que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI (A/62/12), les rapports in extenso des sessions du SCP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques. En conséquence, le rapport officiel de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d'améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.

33. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[Fin du document]